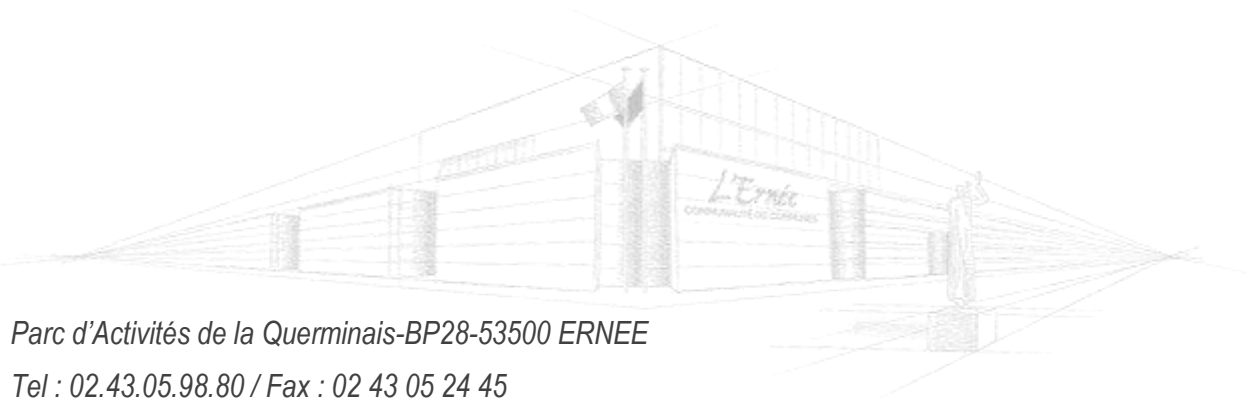


LUNDI 21 DECEMBRE 2020



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMPTE-RENDU



*Parc d'Activités de la Querminais-BP28-53500 ERNEE*

*Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45*

*Courriel : [accueil@lernee.fr](mailto:accueil@lernee.fr) – Site Internet : [cc-lernee.fr](http://cc-lernee.fr)*

<b>BUDGET 2021</b>	<b>1</b>
- BUDGET PRINCIPAL 2021 .....	1
- REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM) 2021 .....	1
- BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS » 2021 .....	3
- BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR » 2021 .....	3
- BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE EN REGIE » 2021 .....	3
- BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN REGIE » 2021 .....	3
- BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE EN DSP » 2021 .....	3
- BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DSP » 2021 .....	3
- BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » 2021 .....	3
- TABLEAU DES EFFECIFS .....	4
- Adoption des tarifs de l'eau et l'assainissement pour 2021 .....	4
- Adoption des tarifs de prestations de service Eau et Assainissement pour 2021 .....	5
<b>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE ET TERRITOIRE_PCAET</b>	<b>5</b>
- Association AgriMétha d'Ernée : Avance remboursable pour le lancement des études préalables à la création d'unités de méthanisation .....	5
<b>GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>6</b>
- Contrat de reprise Matières fibreuses et non fibreuses .....	6
- Déploiement des conteneurs semi-enterrés : remboursement des surcoûts des conteneurs de tri sur la commune d'Ernée .....	6
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	<b>7</b>
- Contrat territorial Eau : demandes de financement pour la mise en œuvre des actions 2021 .....	7
<b>URBANISME</b>	<b>8</b>
- Bilan et évaluation du SCoT rural de l'Ernée .....	8
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>10</b>
- Ouverture dominicale des commerces sur la commune d'Ernée pour l'année 2021 : avis de la Communauté de communes .....	10
- Renouvellement de la délégation partielle de compétence avec le Conseil départemental de la Mayenne et proposition d'ajustement du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise .....	11
- Entreprise Imprim'Ernée Création à Ernée : fixation d'un loyer transitoire .....	12
- Convention de partenariat 2020 en faveur des réseaux d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise entre la Région des Pays de la Loire et la Communauté de communes de l'Ernée .....	12
- Parc d'Activité de la Mission à Ernée : vente d'un terrain en faveur de la SCI MAJA .....	13
<b>DEVELOPPEMENT LOCAL</b>	<b>13</b>
- Plan Mayenne Relance du Conseil Départemental de la Mayenne : répartition de l'enveloppe dédiée à la rénovation énergétique des équipements sportifs .....	13
<b>AQUAFITNESS DE L'ERNEE</b>	<b>14</b>

-	Projet de revente de vêtements à l'effigie de l'AquaFitness de l'Ernée : modification de la régie de recettes .....	14
-	Remboursement d'un abonnement piscine .....	14
-	Renouvellement de la convention avec les clubs utilisateurs de l'équipement pour la saison 2020/2021.....	15
-	Sinistre sur faux-plafonds : validation du protocole d'accord.....	15
	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>16</b>
-	Pôle AquaFitness de l'Ernée : recrutement d'un surveillant de baignade en accroissement temporaire d'activités.....	16
-	Convention de mise à disposition partielle de personnel auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).....	17
-	Pôle Eau et Assainissement : création d'un poste d'agent réseau fontainier .....	17
	<b>FINANCES</b>	<b>17</b>
-	Programme Habiter Mieux : reconduction du dispositif d'aide pour 2021.....	17
-	Décisions Modificatives Budgétaires .....	18

La séance débute à 19h40.

Après avoir procédé à l'appel des présents et constater que les règles du quorum.

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, Gilles LIGOT, Président donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020.

**Aucune remarque n'est prononcée, le procès-verbal est adopté.**

Il donne lecture des décisions du Président prises depuis le dernier Conseil communautaire et précise qu'elles sont disponibles sur l'espace partagé.

**Aucune remarque n'est prononcée à la lecture des décisions du Président.**

---

## BUDGET 2021

---

PJ : BUDGET 2021

### BUDGET PRINCIPAL 2021

Voir texte rapport

Il est 20h03, Alain BELLAY rejoint l'assemblée. (Recette chapitre 74)

*Gilles LIGOT demande si, au terme de la présentation de la section de fonctionnement il y a des questions ?*

*Éric ROBINEAU demande si le chiffre présentant le déficit de l'AquaFitness est bien un déficit d'exploitation ?*

*Gilles LIGOT répond qu'il s'agit effectivement du résultat prévisionnel 2021 et qu'il conviendra de revenir à meilleure fortune. Il est précisé que ce résultat est néanmoins présenté avec une ambition forte sur les recettes.*

*Régis FORVEILLE demande s'il y a une mise en concurrence entre les assurances ?*

*Gilles LIGOT répond que, pour le moment, il y a un partenariat avec un assureur et que, sur ce poste-là, il n'y a pas eu de mise en concurrence.*

La section d'investissement est présentée.

Il est 20h16 et Sandrine CROTTEREAU-RAGARU rejoint l'assemblée.

*Bruno ROULAND demande s'il ne serait pas intéressant de réfléchir à un soutien des projets photovoltaïques à l'échelle du territoire ?*

*Gilles LIGOT précise que l'étude sur le projet de la Communauté de communes sera rendue demain et il servira d'exemple pour bien appréhender la rentabilité économique de ce type de projet.*

*Bruno ROULAND précise qu'il pourrait être intéressant de chercher des potentialités de développement dans les communes (sur les bâtiments communaux, parking, ...).*

*Gilles LIGOT estime que, dans le budget 2021, il n'est pas envisageable de programmer d'autres investissements pour le moment.*

### APPROUVE A L'UNANIMITE

### REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM) 2021

Voir texte rapport

*Gilles LIGOT rappelle que le sujet a été débattu sur l'ensemble des instances de la Communauté de communes et notamment en commission. Il a été établi la possibilité d'étudier 3 scénarios de retour à l'équilibre du budget annexe. Le débat a également été alimenté par le Bureau communautaire et le*

Conseil des Maires. Le débat en commission avait proposé un schéma de retour à l'équilibre sur 3 ans. En Bureau communautaire et au Conseil des Maires, le schéma de retour à l'équilibre dès 2021 a été plébiscité, même si le résultat était serré. En fonction des foyers, la redevance évoluera entre 11 et 26 € sur une année.

Il n'est jamais opportun de valider une hausse de tarifs. Les enjeux financiers sont importants et le contexte ne favorise pas à prendre une autre décision. De 2008 à 2014, il a été décidé de modifier le mode de collecte afin d'avoir une seule manière de collecter les déchets. La finalisation de ce projet a mis près de 12 ans à se mettre en œuvre. Les choses ne peuvent pas bouger facilement et il faut du temps. Les investissements viennent de se finaliser. Les amortissements ont également été impactés par la création d'une nouvelle déchèterie à Ernée qui était indispensable.

Il avait été décidé de ne pas faire évoluer la redevance pendant 10 ans.

Le service est déficitaire depuis 2015. En 2021, l'augmentation de la TGAP est de 42 000 € et le processus d'évolution continuera jusqu'en 2025.

Le budget est en grande partie composé de prestations (88%) et il est difficile de bouger.

Bruno ROULAND affirme que la Communauté de communes a reculé le dossier pendant 10 ans. Il rappelle que la commission qui a travaillé sur le dossier avait fait le choix du scénario à 5% sur 4 années. Sur la commune d'Andouillé, il avait été dit que la redevance n'augmenterait pas. Le vote de la commune se basera donc sur la position de la commission de 5%. Il ajoute qu'il aurait fallu faire des augmentations au fil de l'eau avant.

Gilles LIGOT dit que c'est facile, aujourd'hui, de dire qu'il aurait fallu augmenter dans le passé.

Éric ROBINEAU dit qu'il aurait fallu augmenter chaque année.

Gilles LIGOT dit qu'un choix différent aurait un impact sur le fonctionnement du budget principal.

David BESNEUX fait remarquer que 15 % est un chiffre énorme, que c'est invendable au niveau des contribuables et réclame qu'un courrier soit fait pour l'ensemble des habitants. Ce qui le dérange est que le débat arrive aujourd'hui.

Régis FROVILLE rappelle qu'à l'époque il y avait eu le même débat pour ne pas augmenter la redevance.

Joannick LEBON est surpris sur la forme. La commission a fait une proposition qui n'a pas vraiment été présentée et craint de ne pas être crédible auprès de ses conseillers.

Gilles LIGOT rappelle qu'il y a eu une hausse l'an dernier et qu'il n'est pas certain qu'il y ait eu beaucoup de remarques.

Gérard LEFEUVRE demande si, dans les montants, il faut parler en pourcentages ?

Alain BELLAY ajoute qu'il serait bon de faire un point de communication. Il faut éviter de parler de pourcentage sur les montants. Il fait remarquer que nous intégrons en fin de parcours 100 000 € d'amortissement. La faute revient en grande partie à la TGAP qui ne dépend pas de la gestion du service.

Bruno ROULAND estime que l'amortissement aurait dû se prévoir.

Gilles LIGOT estime qu'il faut relativiser le montant par foyer.

**RESULTAT DU VOTE : 25 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (E. ROBINEAU, J.LEBON), 10  
ABSTENTIONS (JC.BECHU, C.DAUGUET, D.BESNEUX, D.DENIAU, B.LEMAITRE, B.ROULAND,  
F.LEPRETRE, S.RICOULT, S.DESHAYES, C.FRANÇOIS)**

Eric ROBINEAU, estime qu'il y aura un travail à faire sur la limitation des emballages dans la grande distribution. Les citoyens se déplacent dans les conteneurs et paient des écotaxes, de la TVA... il y a une forme de double peine.

Gilles LIGOT estime qu'il y a des sujets sur la table que la commission va devoir travailler pour poursuivre l'optimisation de la collecte et réussir à garantir un bon service à la population à un coût optimisé. Le sujet est d'avenir et il sollicite la commission.

Jacqueline ARCANGER prend acte de la demande du Président.

Maryvonne VOISIN trouve que le débat est très intéressant. Le parent pauvre de ce débat est l'action de diminution sur les déchets. Le sens de la TGAP est bien de limiter la production des déchets. Il y a encore

*une marche à monter sur la réduction individuelle des déchets. Il faut absolument produire le moins de déchets possible.*

### **BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS » 2021**

Voir texte rapport

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR » 2021**

Voir texte rapport

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE EN REGIE » 2021**

Voir texte rapport

*Bruno ROULAND demande si, dans le cadre des recrutements, il est possible de faire appel à des agents des communes.*

*Gilles LIGOT lui répond que la pratique existe déjà dans le fonctionnement du service. Il est important, avant tout, d'avoir des spécialistes et des agents qui connaissent bien les métiers des réseaux. La porte n'est pas fermée dans le cadre d'une logique de mutualisation entre les communes et la Communauté de communes.*

*Aude ROBY expose que l'eau et l'assainissement sont depuis longtemps en DSP et ne disposent pas de compétences en interne. Il y a bien des exemples.*

*Sur l'agent communal, il faut être vigilant à bien gérer les priorités. Il faut avoir des agents spécialisés.*

*Bertrand LEMAITRE doute de la valorisation des agents pour travailler sur les espaces verts de la station d'épuration. L'enjeu est de pouvoir accompagner les besoins des agents communaux.*

*Gilles LIGOT fait part qu'il y a des postes qui sont ouverts et que, pour le moment, aucun agent communal n'a postulé. La modernisation du service est en marche et va s'accélérer ; l'enjeu sera d'avoir du personnel avec un bon niveau de compétence. Les agents de la régie sont en dialogue avec les services des communes et c'est important de garder une bonne collaboration.*

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN REGIE » 2021**

Voir texte rapport

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE EN DSP » 2021**

Voir texte rapport

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DSP » 2021**

Voir texte rapport

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » 2021**

Voir texte rapport

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## TABLEAU DES EFFECIFS

Voir texte rapport

### APPROUVE A L'UNANIMITE

#### Adoption des tarifs de l'eau et l'assainissement pour 2021

Rapporteur : Aude ROBY

Le Conseil communautaire a voté le 18 décembre 2017 une évolution des tarifs des services eau potable et assainissement collectif sur 7 ans. Les tarifs sont néanmoins à voter chaque année, avant le 1<sup>er</sup> Janvier.

Pour l'année 2021, sur proposition du conseil d'exploitation réuni le 24 novembre 2020, **il est proposé au Conseil communautaire d'adopter les tarifs ci-dessous, prévus par la convergence pluriannuelle, en tenant compte de la tarification par tranche votée le 4 Juin 2018.**

Par ailleurs, à la suite de la décision de dissoudre le Syndicat d'Eau du Centre Ouest Mayennais (SECOM), des tarifs sont à voter pour les communes de Juvigné et La Croixille, qui font l'objet d'un contrat de délégation de service public avec la société Saur. **Le Conseil d'exploitation propose d'appliquer les tarifs votés par le Syndicat lors de sa séance d'octobre.** L'objectif sera ensuite d'intégrer ce tarif à la convergence tarifaire de la Communauté de communes.

#### TARIF « EAU POTABLE » AU 01/01/2021

	Part Fixe (HT)	Part Variable (HT)		
		0-499 m3	500-999 m3	+ de 999 m3
Andouillé	78,79	1,28	1,18	1,03
La Baconnière	78,79	1,28	1,18	1,03
La Pellerine	79,19	1,62	1,49	1,30
St Hilaire du Maine	68,59	1,13	1,04	0,91
Montenay	75,23	1,57	1,44	1,25
Ernée	75,23	1,57	1,44	1,25
St Pierre des Landes	75,23	1,57	1,44	1,25
St Denis de Gastines	69,28	1,48	1,36	1,18
Chailland	74,68	1,51	1,39	1,21
La Bigottière	74,68	1,51	1,39	1,21
St Germain le Guillaume	74,68	1,51	1,39	1,21
Vautorte	79,06	1,27	1,17	1,02

	Part Fixe		Part variable					
	Part fixe CCE	Part fixe SAUR	0-200m3		201-1000 m3		au-delà de 1000 m3	
			CCE	Saur	CCE	Saur	CCE	Saur
Juvigné - La Croixille	33,16	44,87	0,809	0,747	0,742	0,669	0,750	0,608

#### TARIF « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » AU 01/01/2021

	Part Fixe (HT)	Part Variable (HT)	Part collectivité à laquelle s'ajoute la part délégataire	Délégataire	
Andouillé	7,17	0,22		43,050	0,884
Chailland	24,20	0,76		24,850	0,520
La Bigottière	24,20	0,76		24,850	0,520
St Germain le Guillaume	24,20	0,76	24,850	0,520	

Larchamp	33,76	0,64
La Baconnière	55,01	1,11
La Pellerine	52,81	1,13
Ernée	60,92	1,05
Montenay	60,92	1,05
St Pierre des Landes	60,92	1,05
St Denis de Gastines	43,36	0,88
St Hilaire du Maine	52,35	0,98
Juvigné	42,05	1,12
La Croixille	51,43	1,04
Vautorte	37,85	0,94

**Pour les usagers raccordés à l'assainissement collectif mais non desservis par le réseau public d'eau potable, il est proposé d'appliquer un forfait de 25 m3 par personne et par an.**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### **Adoption des tarifs de prestations de service Eau et Assainissement pour 2021**

PJ : Tarifs Prestations EAU\_ASST\_2021

Rapporteur : Aude ROBY

Le service Eau et assainissement utilise un bordereau de tarifs pour facturer diverses prestations aux usagers. Le Conseil d'exploitation propose de :

- Faire évoluer les tarifs en tenant compte de l'inflation annuelle (*estimée à +0,1 % par l'INSEE en septembre*)
- Ajouter certains tarifs (indiqués en bleu dans l'annexe)

L'ensemble des tarifs est listé en annexe.

**Le Conseil communautaire est sollicité pour adopter ces tarifs, applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **PLAN CLIMAT AIR ENERGIE ET TERRITOIRE\_PCAET**

#### **Association AgriMétha d'Ernée :**

Avance remboursable pour le lancement des études préalables à la création d'unités de méthanisation

Rapporteur : Jacqueline ARCANGER

*Paul GARNIER, parti à l'acte, ne prend pas part au vote.*

Créée le 1<sup>er</sup> mai 2020, l'association AgriMétha Ernée a pour vocation de développer les projets de méthanisation collective, agricole et de territoire dans la Communauté de communes de l'Ernée. Le Président de l'association est François VANDENBROUCKE, exploitant sur la commune d'Ernée.

A ce jour, l'association accompagne 3 projets de méthanisation sur les communes :

- Juvigné/Saint-Pierre-des-Landes (projet 1) ;
- Ernée (projet 2) ;



- Saint-Denis-de-Gastines/Châtillon-sur-Colmont (projet 3).

L'objectif du collectif est d'étudier de nombreuses pistes de mutualisation dans la réussite des différents projets (administratif, financier, techniques, ...).

Afin de faire avancer les études économiques, les projets doivent faire réaliser des études d'injection de biométhane avec GRDF. Le coût de l'étude est de 10 580 € HT.

Le nombre d'agriculteurs engagés sur le projet 1 est suffisant pour financer l'étude.

A contrario, il manque aujourd'hui quelques agriculteurs sur le projet 2 pour financer l'étude. Le tracé de raccordement entre les 2 projets étant similaire, il est proposé au Conseil communautaire :

- **De procéder à une avance de 5 000 € à l'association dans l'attente d'un nombre suffisant d'exploitants dans le projet. La somme sera remboursée à la Communauté de communes une fois atteint le nombre d'exploitants nécessaires à la réussite du projet.**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

---

## **GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS**

---

### **Contrat de reprise Matières fibreuses et non fibreuses**

*PJ : Contrat ACTECO*

*Rapporteur : Jacqueline ARCANGER*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le contrat de reprise ? passé avec SECHE ECO INDUSTRIES pour les matières plastique et fibreux se termine.

Afin de bénéficier d'une offre de reprise plus intéressante, il a été retenu le principe de se regrouper à plusieurs collectivités : Laval Agglo, Pays de Craon, Coëvrons, Meslay du Maine et Communauté de communes de l'Ernée.

Une consultation a été réalisée auprès de PAPREC et ACTEO et, après négociations il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise ACTECO :

- Meilleurs prix en se basant sur les prix planchers dans un contexte de reprise tendue
- Garantie de traçabilité et suivi pour exutoires majoritairement français et européen en accord avec CITEO

**Il est proposé au Conseil communautaire de se positionner sur le choix de l'entreprise ACTECO et d'approuver le contrat de reprise à intervenir ci-annexé.**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **Déploiement des conteneurs semi-enterrés : remboursement des surcoûts des conteneurs de tri sur la commune d'Ernée**

*Rapporteur : Jacqueline ARCANGER*

Dans le cadre du déploiement des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères, les communes pouvaient, dans un souci d'aménagement, opter pour des choix différents de ceux de la Communauté de communes de l'Ernée. Dans ce cas, la Communauté de communes de l'Ernée refacture le surcoût à la commune.

À la suite de l'implantation des conteneurs sur la ville d'Ernée, la commune d'Ernée a fait le choix de modifier le type de conteneurs posés comme exposé ci-après :

Lieu	Nombre de conteneurs	Type de conteneurs	Surcoûts HT de fournitures hors coûts d'aménagements spécifiques
Rue Jean Moulin	3	Semi OMR	0,00 €
	5	Semi TRI	18 833,03 €
Rue de l'Hôpital / Résidence Jacquelin	2	Semi OMR	0,00 €
	3	Semi TRI	11 089,18 €
Place des Châtelets	2	Semi OMR	0b€
ZA de la Querminais / Super U	6	Semi OMR	0,00 €
	5	Semi TRI	18 715,16 €
Rue de l'ancienne route de Fougères	2	Semi OMR	0,00 €
	3	Semi TRI	11 089,18 €
<b>TOTAL SURCOUT</b>			<b>59 726,56 €</b>

Les deux derniers points seront mis en place en 2021.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le remboursement de 59 726.56€ de la commune d'Ernée à la Communauté de communes de l'Ernée

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **Contrat territorial Eau :**

demandes de financement pour la mise en œuvre des actions 2021

*Rapporteur : Aude ROBY*

Le Conseil Communautaire a validé en Juillet 2019 la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel de lutte contre les pollutions diffuses en amont de la prise d'eau potable d'Ernée.

Une délibération a été prise lors du Conseil communautaire du 26 octobre 2020 afin de solliciter des financements du poste d'animateur du contrat.

Il convient aujourd'hui de solliciter des financements pour la mise en œuvre des actions qui ont été soumises à l'approbation du Conseil d'exploitation en date du 24 novembre 2020.

Ces actions sont listées dans le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel du programme d'action du contrat du Bassin Versant de la Haute Ernée	Totaux 2021	Agence de l'eau Loire Bretagne		Conseil Départemental 53		Communauté de Communes de l'Ernée	
		€	%	€	%	€	%
<b>Rencontre technique</b>	<b>5 040</b>	<b>2 520</b>	<b>50</b>	<b>1 260</b>	<b>25</b>	<b>1 260</b>	<b>25</b>
Démonstration d'une machine spécialisée pour le curage de fossés	240	120	50	60	25	60	25
Démonstration de différente technique de fertilisation	2 400	1 200	50	600	25	600	25
Démonstration de machine spécialisée sur l'entretien des haies	2 400	1 200	50	600	25	600	25
<b>Actions agricoles</b>	<b>22 000</b>	<b>11 000</b>	<b>50</b>	<b>5 500</b>	<b>25</b>	<b>5 500</b>	<b>25</b>
Essais de couverts	14 000	7 000	50	3 500	25	3 500	25
Création d'un réseau d'analyses effluents	8 000	4 000	50	2 000	25	2 000	25

<b>Suivi physico chimique</b>	<b>6 400</b>	<b>3 200</b>	<b>50</b>	<b>1 600</b>	<b>25</b>	<b>1 600</b>	<b>25</b>
Suivi sur la qualité de l'eau (conductivité, nitrate)	4 900	2 450	50	1 225	25	1 225	25
Indice Biologique Global Normalisé	1 500	750	50	375	25	375	25
<b>Actions de lutte contre l'érosion</b>	<b>8 000</b>	<b>4 000</b>	<b>50</b>	<b>2 000</b>	<b>25</b>	<b>2 000</b>	<b>25</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41 440</b>	<b>20 720</b>	<b>50</b>	<b>10 360</b>	<b>25</b>	<b>10 360</b>	<b>25</b>

Le Conseil communautaire est sollicité pour :

- Approuver le programme d'actions 2021 et le plan de financement associé
- Autoriser le Président à solliciter les financements auprès du Conseil Départemental de la Mayenne et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

**URBANISME**

### **Bilan et évaluation du SCoT rural de l'Ernée**

*PJ : Bilan ScoT rural*

*Rapporteur: Thierry CHRETIEN*

Le SCoT rural de l'Ernée a été approuvé le 22 décembre 2014. Il est maintenant mis en œuvre depuis presque 6 années. Ces dernières années ont permis de prendre un certain recul sur le document et le projet validé par les élus pour aujourd'hui en faire un premier bilan.

Le code de l'urbanisme impose à la Communauté de communes de l'Ernée de réaliser un bilan du SCoT dans un certain délai. La loi Grenelle a ramené ce délai de 10 ans à 6 ans pour les nouveaux SCoT. Le bilan doit ainsi donner lieu à une délibération sur le maintien ou la révision du schéma. A défaut d'une telle délibération, le schéma est caduc.

Le Code de l'urbanisme prévoit une évaluation du contenu du Scot au plus tard 6 ans après son approbation, « *notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète (...)* » (Article L143-28 du Code de l'urbanisme).

Le contexte législatif a changé et doit être pris en compte. Les lois Grenelle, la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), la LME (loi de modernisation de l'économie), la LMA (loi de Modernisation de l'Agriculture), la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) ont été adoptées depuis le lancement de l'élaboration et d'approbation du SCoT. Ainsi de nouveaux documents existent, l'outil SCoT est renforcé, et les questions du climat, de la préservation de l'environnement, et de la maîtrise de la consommation d'espace sont mises au premier plan.

Le recul de 6 ans a ses limites. Tous les indicateurs ne sont pas disponibles pour observer le territoire aux dates souhaitées. Le recul de 6 ans est en effet court sur un document avec une vision à 20 ans. Aussi, même si des premiers effets peuvent être mesurés, Cet exercice d'évaluation permet surtout de vérifier si les grandes lignes directrices définies au sein du SCoT suivent la trajectoire souhaitée (objectifs d'accueil de population, logements, pratiques de mobilités, ...).

Le bilan présenté en annexe a été mené au travers de rencontres avec les différents acteurs de l'aménagement (Communes, services de l'Etat en Mayenne, Département, Chambres consulaires ....), la récolte et l'analyse de données sur l'évolution du territoire. Trois ateliers thématiques se sont également déroulés afin de compléter l'évaluation du SCOT.

### Les points saillants de l'évaluation sont les suivants :

- A la suite de tendances démographiques et constructives positives au début des années 2000, un glissement s'opère vers une tendance à la déprise démographique, envers laquelle il est nécessaire d'être vigilant.
  - >Il s'observe une forte déconnexion depuis l'approbation du SCoT entre les objectifs démographique, constructif et d'emplois de celui-ci et les tendances constatées lors des dernières années.
- L'armature territoriale du SCoT a été remise en question par la poursuite de l'attractivité jouée par l'agglomération lavalloise dans les choix de localisation sur le territoire :
  - ✓ Le poids de la polarité d'Ernée ne s'est pas renforcé.
    - > une baisse de population est constatée depuis 2012.
    - > des développements commerciaux périphériques fragilisent les commerces de centralité.
    - > Se maintient une forte évasion commerciale vers les pôles commerciaux voisins.
  - ✓ Le déséquilibre d'attractivité Nord-Sud s'est maintenu, notamment au regard des différences de rapidité de ventes de lots à construire.
  - ✓ Pour autant, des programmes de logements ont été engagés sur des communes situées plus au Nord pour lesquelles une vitalité relative est constatée.
- Une fragilisation de certains centres-bourgs, au regard des besoins exprimés en termes :
  - ✓ D'opérations de requalification des logements vacants / vétustes.
  - ✓ De renforcement de la préservation des commerces de centralité.
  - ✓ De poursuite des réaménagements et à la sécurisation des traversées routières.
- Une offre en nouveaux logements à corriger par une diversification des typologies et le développement de processus de requalification de logements vacants particulièrement pour notamment retrouver de l'attractivité auprès des jeunes ménages.
- Un cadrage foncier en développement économique qui s'avère cohérent et suffisamment dimensionné pour faire face aux besoins à venir. Mais a été également exprimé un besoin de solutions d'accompagnement au développement des activités artisanales.

Le contexte économique actuel, lié notamment à la crise de la COVID 19, rendant plus incertain le devenir de certaines filières industrielles et de leurs emplois.
- Un PLUi compatible avec le SCoT et qui a permis un important travail de cadrage et priorisations foncières. Il inscrit une superficie totale en extension de 180 hectares de moins que la somme additionnée issue des documents d'urbanisme précédant le PLUi.
- Une forte déclinaison de l'objectif de préservation de l'environnement, des ressources et des paysages bocagers par le PLUi, en accord avec les grands enjeux actuels : réservoirs de biodiversité et continuités écologiques, protection des zones humides, constructibilité rendue interdite hors STECAL et rares exceptions en zones agricoles naturelles et forestières, protection des fondamentaux du paysage de bocage...
- Un Plan Climat Air Energie Territorial a été arrêté récemment. Il convient d'intégrer ces nouvelles orientations dans le SCOT.
- Un périmètre de SCoT toujours adapté au bassin de vie de l'Ernée par la polarisation que ce pôle continue d'exercer sur ses communes proches et par le fort travail partenarial développé lors des dernières années autour du SCoT puis du PLUi.

Enfin, le contexte législatif a évolué depuis 2014 en renforçant dans les SCOT l'aspect climat et environnement.

**Aussi, il vous est proposé de réviser le SCOT afin d'intégrer ces éléments et d'actualiser le SCOT.**

Les objectifs poursuivis pour la révision du SCOT peuvent se traduire par :

- Le recalibrage des objectifs démographiques et constructifs, notamment dans un objectif de diversification des productions de logements à destination des jeunes ménages
- La prise en compte d'un nouveau projet de territoire
- La poursuite des efforts en matière d'économie du foncier
- La poursuite de l'accompagnement des besoins des activités économiques
- Le renforcement de la question des mobilités au cœur du projet d'aménagement
- La poursuite de la prise en considération de la trame verte et bleues et du paysage de bocage comme supports des projets de qualité pour le territoire
- L'intégration des enjeux de production et d'économie d'énergie dans les choix de développement et d'aménagement du territoire et développer une stratégie d'anticipation vis-à-vis du changement climatique et de la réduction de la vulnérabilité du territoire.

**Il est demandé donc demandé au Conseil communautaire d'approuver :**

- **L'évaluation du SCoT rural de l'Ernée**
- **L'intention d'une révision du SCoT rural de l'Ernée.**

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

---

***DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE***

---

**Ouverture dominicale des commerces sur la commune d'Ernée pour l'année 2021 :**  
avis de la Communauté de communes

L'article L.3131-26 du Code du travail confère au Maire l'autorisation des ouvertures des magasins dans la limite maximale de douze dimanches par an. Cette autorisation, quand elle dépasse 5 dimanches/an est soumise à l'avis de la Communauté de communes.

La Commune d'Ernée sollicite la communauté de communes de l'Ernée pour l'ouverture des commerces les dimanches suivants en 2021 :

- Janvier : 17 et 24
- Mars : 14 et 21
- Avril : 04
- Juin : 27
- Août : 29
- Septembre : 05
- Novembre : 28
- Décembre : 5, 12 et 19

**Il est demandé l'avis du Conseil communautaire.**

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## Renouvellement de la délégation partielle de compétence avec le Conseil départemental de la Mayenne et proposition d'ajustement du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise

Pj : [Convention\\_Délégation partielle\\_CD53](#)

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur Le Président rappelle, que par délibération du 22 octobre 2018, le Conseil communautaire a approuvé la délégation partielle de l'aide à l'immobilier au Conseil départemental de la Mayenne pour les années 2019 et 2020.

Pour mémoire le dispositif est le suivant :

- 1) Aide en faveur des entreprises comptant 150 personnes au maximum
- 2) Objectif de l'aide : aides à la construction, l'extension ou/et la réhabilitation de locaux à usage industriel, artisanal de production, transport routier de marchandises de proximité et interurbain (codes APE 49.41 A et B), tertiaire industriel et de recherche, services aux entreprises (activité tournée à plus de 50 % vers les entreprises).

Seules les opérations soumises à permis de construire ou faisant l'objet d'une déclaration préalable et d'un arrêté de non-opposition à cette déclaration préalable seront éligibles.

- 3) Bénéficiaires de l'aide : maîtres d'ouvrage privés soit les entreprises à statut sociétaire, les sociétés de crédit-bail immobilier, les sociétés de portage immobilier et les sociétés d'économie mixte (hors opération en tant que promoteur) ainsi que les sociétés civiles immobilières dont le capital est similaire à hauteur d'au moins 66% à celui de l'entreprise future occupante des locaux.
- 4) Montant de l'aide : subvention d'un montant minimum de 20 000 € plafonnée à 120 000 € (100 000 € pour les entreprises exerçant dans le secteur du transport routier) financée à hauteur de 75 % par le Département et 25% par l'établissement public de coopération intercommunale sur le territoire duquel est située l'opération immobilière.
- 5) Taux de l'aide : 10 % ou 20 % de l'assiette éligible HT selon la taille et la localisation de l'entreprise.

La convention arrivant à échéance au 31 Décembre 2020, le Conseil départemental a convié les EPCI du territoire pour une réunion « bilan » qui s'est déroulée en Septembre dernier.

La volonté de poursuivre ce partenariat a été partagée par tous ; l'aide financière apportée aux entreprises de nos territoires semble d'ailleurs d'autant plus importante à un moment où l'économie est chahutée par la situation sanitaire.

Il est donc proposé de maintenir les modalités actuelles pour le dispositif et d'ajouter un plafond dédié aux dépenses liées au photovoltaïque (panneaux, ombrières, unité de stockage de l'énergie, réseaux) : application du taux déterminé précédemment (10 ou 20 %) sur un plafond de dépenses de 100 000 € soit une aide maximale de 20 000 €.

Ces dépenses ne seront éligibles qu'en complément de celles liées au bâtiment.

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- **D'approuver l'aide complémentaire dédiée aux investissements en faveur du photovoltaïque**
- **D'approuver les termes de la convention de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises d'une durée de 2 ans (du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 décembre 2022) ci-jointe**

- **D'autoriser le Président à signer cette convention au nom et pour le compte de la Communauté de communes de l'Ernée ainsi que tout acte à venir relatif à la présente reconduction de délégation de compétence.**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Entreprise Imprim'Ernée Création à Ernée :  
fixation d'un loyer transitoire**

[PJ : Bail précaire 2021\\_Imprim Ernée](#)

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Communauté de communes a porté le projet d'extension de l'entreprise Imprim'Ernée Création, sis 22 Douanier Rousseau à Ernée pour permettre à l'entreprise de bénéficier d'un espace de stockage.

Les travaux se sont terminés au cours de l'année 2020, l'atelier est mis à disposition de l'entreprise.

Il est proposé au Conseil communautaire, en attente du crédit-bail à intervenir, de fixer un loyer transitoire qui sera intégrée au crédit-bail à l'immobilier.

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- **De mettre à disposition de la société Imprim'Ernée Création ledit atelier à compter du 1er Janvier 2021**
- **De fixer le loyer transitoire à 1 691,92€ HT/ mois**
- **D'autoriser le Président à signer un bail précaire à intervenir avec l'entreprise dans l'attente de la rédaction définitive du crédit-bail immobilier**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Convention de partenariat 2020 en faveur des réseaux d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise entre la Région des Pays de la Loire et la Communauté de communes de l'Ernée**

[PJ : Convention Région 2020](#)

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le cadre de l'action de la Communauté de communes en faveur de la création et de la reprise d'entreprises, il est proposé d'approuver pour l'année 2020, la convention de partenariat avec la Région des Pays de la Loire.

La Communauté de communes de l'Ernée apporte son soutien aux organismes ayant pour objectif le développement économique et le développement de l'emploi, notamment les structures d'accompagnement à la création d'activités et d'emplois. Ce soutien vise à :

- Favoriser l'accès à l'accompagnement d'une majorité de porteurs de projets de création-reprise d'entreprises
- Favoriser l'émergence de projets à forte valeur ajoutée économique, sociale et environnementale
- Soutenir le développement des jeunes entreprises créées ou reprises.

Pour l'année 2020 le montant de la participation de la Communauté de communes de l'Ernée est de 5 380 € pour Initiative Mayenne et de 1 000 € pour Coodémarrage 53.

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat jointe au présent dossier.

### APPROUVE A L'UNANIMITE

**Parc d'Activité de la Mission à Ernée :**  
vente d'un terrain en faveur de la SCI MAJA

Rapporteur : Gilles LIGOT

La société LUCIJEAN (Magasin Bricomarché), par courrier en date du 19 octobre 2020, a confirmé son souhait d'acquérir sous la SCI MAJA, 2 parcelles sur le PA de la Mission à Ernée en vue de développer son activité.

Les parcelles AS 265 d'une surface de 1532 m<sup>2</sup> et AS 186 d'une surface de 2068 m<sup>2</sup> sont situées en face la déchèterie, à côté de l'entreprise L2T.

Les parcelles seront cédées au prix de 12 €/m<sup>2</sup> HT soit 43 200 € HT.

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- D'approuver la vente desdites parcelles avec la SCI MAJA
- De désigner Maître HOUET à Ernée pour la rédaction de l'acte de vente
- D'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir

### APPROUVE A L'UNANIMITE

## DEVELOPPEMENT LOCAL

**Plan Mayenne Relance du Conseil Départemental de la Mayenne :**  
répartition de l'enveloppe dédiée à la rénovation énergétique des équipements sportifs

Rapporteur : Gilles LIGOT

Comme exposé lors du Conseil communautaire du 30 novembre dernier, il est rappelé que le Conseil Départemental de la Mayenne a mis en place un « Plan Mayenne Relance »

Une enveloppe globale dédiée au soutien de l'investissement public local des EPCI contient notamment un volet destiné à soutenir les projets de rénovation énergétique des équipements sportifs dont les ordres de services seront donnés au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021

L'enveloppe allouée à la Communauté de communes de l'Ernée est de 143 160€.

Après appel à projet auprès des Maires de la Communauté de communes de l'Ernée, le Président propose d'inscrire les projets suivants :

Commune	Projet	Coût estimatif du projet	Subvention départementale proposée	
Juvigné	Stade de Foot - Réhabilitation du Club House	76 596 €	19 049 €	25%
Ernée	Eclairage stade de football	178 565 €	44 407 €	25%
Saint-Pierre-des-Landes	Réhabilitation de la salle des sports	295 500 €	73 487 €	25%
La Baconnière	Eclairage stade de football	25 000 €	6 217 €	25%
<b>TOTAL</b>		<b>575 661 €</b>	<b>143 160 €</b>	

**Le Conseil communautaire est donc appelé à :**



- Valider la programmation de la Communauté de communes de l'Ernée au titre du plan de relance départemental\_Volet 1 « Aide à la rénovation énergétique des équipements sportifs ».

## APPROUVE A L'UNANIMITE

### AQUAFITNESS DE L'ERNEE

<b>Projet de revente de vêtements à l'effigie de l'AquaFitness de l'Ernée :</b> modification de la régie de recettes
---

Rapporteur : Bruno DARRAS

Dans le cadre de la politique de développement de l'équipement, il est proposé de vendre des vêtements à l'effigie de l'établissement.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- Élargir la palette de recette de l'AquaFitness de l'Ernée ;
- Améliorer la visibilité de l'établissement ;
- Fidéliser la clientèle.

Une gamme de produit a été sélectionnée. Il est proposé la grille tarifaire suivante :

	Produit	Prix TTC
Vêtements AquaFitness	T-Shirt-Homme (modèle 1)	15,00 €
	T-Shirt-Homme (modèle 2)	20,00 €
	T-Shirt-Homme (modèle 3)	30,00 €
	Débardeur-Femme (modèle 1)	15,00 €
	Débardeur-Femme (modèle 2)	20,00 €
	Short-homme (modèle 1)	20,00 €
	Legging femme (modèle 1)	25,00 €
	Legging femme (modèle 2)	30,00 €
	Legging 3/4 femme (modèle 1)	15,00 €
	Legging 3/4 femme (modèle 2)	20,00 €
	Veste « légère » homme ou femme	35,00 €
	Veste « épaisse » homme ou femme	45,00 €
	Flocage nom/prénom ou initial (5€ par unité)	5,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver l'intégration de la vente de vêtement à l'effigie de l'AquaFitness de l'Ernée au sein de l'établissement
- D'intégrer les tarifs présentés ci-dessus à la régie de recettes « AquaFitness de l'Ernée »

## APPROUVE A L'UNANIMITE

<b>Remboursement d'un abonnement piscine</b>
--

Rapporteur : Bruno DARRAS

Un abonné de l'AquaFitness de l'Ernée sollicite le remboursement de son abonnement « 20h piscine » suite à un problème médical. Un certificat médical a été produit en justification. Au vu du solde d'heures encore disponible sur son abonnement, après avis favorable de la commission « Tourisme – loisirs » il **est proposé au Conseil communautaire :**

- **De rembourser la somme de 69 € à l'adhérent concerné.**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

<p align="center"><b>Renouvellement de la convention avec les clubs utilisateurs de l'équipement pour la saison 2020/2021</b></p>
---

*PJ : Conventions clubs\_AFE*

Rapporteur : Bruno DARRAS

Trois associations sont utilisatrices de l'AquaFitness de l'Ernée :

- L'Ernéenne natation
- L'Ernéenne triathlon
- Club subaquatique ernéen.

Depuis septembre 2014, une partie du coût d'utilisation de l'équipement est facturé aux clubs utilisateurs. Le montant est fonction du nombre de créneaux utilisé par les associations.

Pour l'année 2020/2021, les conventions avec les associations prévoient les conditions suivantes :

- Ernéenne natation :
  - 2 créneaux à 5 lignes d'eau
  - 2 créneaux à 2 lignes d'eau
  - 1 600 €
- Ernéenne triathlon :
  - 2 créneaux à 1 ligne d'eau
  - 2 créneaux à 2 lignes d'eau
  - 750 €
- Club subaquatique Ernéen :
  - 1 créneau à 5 lignes d'eau
  - 1 créneau à 2 lignes d'eau
  - 1 000 €

Le montant sera proratisé en fonction des dates d'ouverture de l'établissement.

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- **D'approuver les conditions d'utilisation de l'AquaFitness de l'Ernée**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir avec les associations.**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

<p align="center"><b>Sinistre sur faux-plafonds :</b> validation du protocole d'accord</p>
--

*PJ : Protocole sinistre\_AquaFitness*

Rapporteur : Bruno DARRAS

Dans le cadre de l'assurance décennale de la piscine communautaire, une expertise a été demandée par la Communauté de communes de l'Ernée en fin d'année 2019 à la suite de la chute de plusieurs dalles de faux-plafonds au sein de l'établissement.

Pour donner suite à l'expertise, il s'avère que le problème vient de la composition des dalles qui n'étaient pas conforme à l'utilisation en milieu à forte hygrométrie.

La société ECOPHON, filiale du groupe Saint-Gobain, fournisseur des dalles, a accepté de prendre en charge leur remplacement sur l'intégralité de l'établissement.

Un protocole est proposé et prévoit les conditions suivantes :

- La Communauté de communes percevra la somme de 19 070,50 € pour :
  - Dépose et repose des équipements électriques : 10 644 €
  - Vidange du bassin : 8 426,50 €
- La société Brel percevra la somme de 61 083,36 € pour la reprise des travaux hors fourniture.

Les travaux doivent être terminés avant le 20 janvier 2021, date de réouverture prévisionnelle de l'équipement, sous peine de valoriser des pertes d'exploitations en complément.

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- **D'approuver le protocole joint à la présente délibération**
- **D'autoriser le Président à solliciter le versement du forfait de 19 070,50 € auprès de la société ECOPHON.**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

---

## **RESSOURCES HUMAINES**

---

**Pôle AquaFitness de l'Ernée :**  
recrutement d'un surveillant de baignade en accroissement temporaire d'activités

*Rapporteur : Gilles LIGOT*

En date du 16/12/19, le Conseil communautaire avait validé le principe de recruter un surveillant de baignade à temps non complet (15 heures par semaine), pour une période d'un an à compter du 1/01/2020, en accroissement temporaire d'activités, afin de pallier les changements dans l'organisation interne du personnel de l'Espace aquatique.

Cette année 2020 a été particulière. Au-delà des moments et des situations difficiles à gérer suite à la crise sanitaire, l'AquaFitness a connu des mouvements de personnels importants. L'organisation définitive du service n'a pu être définie clairement.

**Il est donc proposé au Conseil communautaire, pour plus de souplesse et dans l'attente d'une solution pérenne :**

- **De créer, sur une période maximum d'un an, un poste de Maître-Nageur Sauveteur ou Surveillant de baignade à temps incomplet (15 heures par semaine), à compter du 01/01/2021**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **Convention de mise à disposition partielle de personnel auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)**

*Rapporteur : Gilles LIGOT*

La gestion des services supports (Ressources Humaines, Comptabilité) ainsi que le ménage du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) sont assurés par des agents de la Communauté de communes de l'Ernée.

A compter du 1/01/2021, afin de garantir la transparence des comptes, il conviendra d'établir une convention de mise à disposition partielle de personnel.

**Il est proposé de signer une convention pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2021, renouvelable 1 fois.**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Pôle Eau et Assainissement :**  
création d'un poste d'agent réseau fontainier

*Rapporteur : Gilles LIGOT*

Dans le cadre de la future reprise des communes de Chailland, St Germain le Guillaume, La Bigottière, Andouillé et La Baconnière (actuellement en contrat de prestation avec SUEZ), la charge de travail du service Eau et Assainissement va augmenter considérablement.

Compte tenu des difficultés de recrutement rencontrées par la Communauté de communes de l'Ernée pour recruter du personnel compétent sur ce genre de poste, **il est proposé au Conseil communautaire de créer un nouveau poste d'agent réseau fontainier, à compter du 01/01/2021.**

Il est rappelé que conformément à la délibération DL-2019-118 du 8/07/2019, ce poste pourra être pourvu par un agent en contrat de droit privé.

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

**FINANCES**

**Programme Habiter Mieux :**  
reconduction du dispositif d'aide pour 2021

*PJ : Protocole Habiter Mieux\_2021*

*Rapporteur : Thierry CHRETIEN*

Pour rappel, la Communauté de communes est partenaire du dispositif de fonds d'aides à la rénovation thermique des logements privés depuis 2012.

Ce programme appelé « Habiter Mieux », à destination des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique, permettait, sous conditions de ressources, aux propriétaires occupants de réaliser des travaux entraînant un gain énergétique d'au moins 25%, de bénéficier de subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat complétée par une aide de l'Etat.

Ainsi pour tout propriétaire occupant résidant sur le territoire, la Communauté de communes de l'Ernée abondait les aides ANAH et de l'Etat d'un montant de 500 €.

Au titre de ce dispositif, 40 dossiers ont été réalisés au titre de l'année 2020 pour un montant de travaux subventionnés de l'ordre de 1 005 976 € contre 36 dossiers en 2019 pour un montant de travaux de 708 219 €.

Considérant :

- les situations de précarité énergétique qui ont une traduction financière pour les pouvoirs publics sous forme d'aides aux impayés des factures d'énergie et de dépenses de santé,
- la résorption des situations de précarité énergétique contribuant directement à l'objectif national de réduction des dépenses d'énergie du Grenelle de l'Environnement,
- le succès de l'opération rencontrée au cours de l'année 2020

l'Etat a décidé de proroger ce dispositif pour l'année 2021. Toutefois, les conditions d'octroi évoluent et les dossiers seront éligibles pour des travaux entraînant un gain énergétique d'au moins 35%.

A l'instar des années précédentes et en l'attente de la mise en place d'une opération programmée sur le territoire de l'Ernée, **il est proposé au Conseil communautaire :**

- **de reconduire le dispositif d'aide pour 2021 avec une enveloppe annuelle de 20 000 € permettant de subventionner 40 dossiers à hauteur de 500 € conformément au projet de protocole territorial ci-joint à passer avec le Conseil Départemental de la Mayenne.**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### **Décisions Modificatives Budgétaires**

*Rapporteur : Gilles LIGOT*

#### **DM 8 - BUDGET PRINCIPAL**

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Article/Fonction</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
022/01	Dépenses imprévues	-160 000,00	
6745/90	Subventions de fonctionnement aux entreprises Complément fonds territorial résilience	160 000,00	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### **DM 4 - BUDGET ASSAINISSEMENT EN DSP**

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Article/Fonction</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
6226	Honoraires	-1 800,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-200,00	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

Il est 22h34, l'ordre du jour est clos, la séance est levée.

**La Secrétaire de séance,  
Valérie BOITTIN.**

**Le Président,  
Gilles LIGOT.**